

Dispositif prestataire s'inscrivant dans le respect du parcours de soins % exprimés sur la base des remboursements du régime général de la Sécurité sociale	Remboursements Sécurité sociale	Prestations Mocen Complément mutuelle sur la base du tarif de convention				
		Option Alpha-santé	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
CURES						
CURES THERMALES						
Surveillance médicale	70 %	-	30 %	30 %	30 %	30 %
Frais de traitement, transport	65 %	-	35 %	35 %	35 %	35 %
Forfait hébergement (21 jours), part ticket modérateur	65 %	-	35 %	35 %	35 %	35 %
Forfait hébergement (21 jours), part dépassements d'honoraires	-	-	-	120 %	120 %	120 %
Forfait hébergement en cas de non prise en charge par la S.S sous réserve que les frais et soins de la cure soient pris en charge par la S.S.	-	-	-	150 %	150 %	150 %
PRÉVENTION						
DENTAIRE						
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	70 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Détartrage annuel complet sus- et sous-gingival	70 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
BILAN DU LANGAGE oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
DEPISTAGE DE L'HÉPATITE B	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
DEPISTAGE DES TROUBLES DE L'AUDITION						
Audiométrie tonale ou vocale	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Audiométrie tonale avec tympanométrie	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Audiométrie vocale dans le bruit	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Audiométrie tonale et vocale	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie	60 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
VACCINS						
Diphthérie, tétanos et poliomyélite	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Coqueluche	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Hépatite B	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
BCG	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Rubéole	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Haemophilus influenza B	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Infections invasives à pneumocoques	65 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Anti grippal (vaccin et acte médical)	-	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Autres vaccins refusés par la S.S.	-	-	-	-	-	100 €
OSTEODENSITOMETRIE acceptée par la S.S. Forfait par examen, incluant le ticket modérateur. Sur présentation de la facture acquittée.	70 %	50 €	76,22 €	76,22 €	76,22 €	100 €
OSTEODENSITOMETRIE non prise en charge par la S.S. Forfait par examen, sur présentation de la facture acquittée. (8)	-	50 €	76,22 €	76,22 €	76,22 €	100 €
FORFAIT ANTI-TABAC (9)	50 €/ année civile	35 €	35 €	35 €	35 €	100 €
HYGIENE ALIMENTAIRE						
Consultation non prise en charge par la S.S. Forfait par année civile, sur présentation de la facture acquittée d'un diététicien (10)	-	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
HYGIENE ALIMENTAIRE Consultation non prise en charge par la S.S. Forfait supplémentaire par année civile pour les adhérents de moins de 20 ans, sur présentation de la facture acquittée d'un diététicien (10)	-	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €

* 13,50 € / jour pour la psychiatrie.

- (1) dans la limite de 4 séances par année civile.
(2) dans la limite, par année civile de : 40 jours pour l'option Alpha santé - 60 jours pour l'option 1 - 70 jours pour l'option 2 - 90 jours pour l'option 3 et 100 jours pour l'option 4, quelle que soit la nature du forfait.
(3) participation supérieure en fonction des conventions signées par la Mutuelle.
(4) pendant 30 nuitées maximum par année civile sous réserve que la personne hospitalisée soit adhérente à la Mocen.
(5) séjours supérieurs à 3 jours et dans la limite maxi de 90 jours par année civile.
(6) dans la limite de 4 000 € par an à partir de la pose de la première prothèse ; plafond appliqué sur le remboursement global de la Mocen (ticket modérateur plus dépassements d'honoraires).
(7) dans la limite d'un plafond par année civile, hors ticket modérateur, de 228,67 € pour les options 2 et 3 et de 300 € pour l'option 4.
(8) pour les adhérents de plus de 40 ans.
(9) remboursement par année civile dans la limite des dépenses engagées. En cas de non-intervention de la Sécurité sociale, production de la prescription médicale d'un substitut nicotinique et de la facture acquittée.
(10) forfait par année civile sur présentation de la facture acquittée portant mention d'un praticien inscrit dans une association professionnelle reconnue.